

« **Saint Nom la Nature** » a produit un document d'une qualité exceptionnelle réunissant un ensemble de propositions concrètes en faveur de la protection et de la promotion de l'environnement dans Saint Nom la Bretèche et ses environs.

Une partie des propositions de l'association concerne des mesures impliquant les moyens financiers de la commune. Il est donc important d'apporter des réponses précises à cette partie du document.

L'action publique et privée dans le domaine de la protection de l'environnement est transversale et en apparence consensuelle. Elle est soutenue par une très large majorité de la population, par la plupart des partis politiques et des municipalités. Malgré ce soutien, le passage à l'acte sur le terrain demeure limité, comme s'il suffisait d'affirmer un accord et de se contenter de mesures limitées qui ne contrarient personne et donnent bonne conscience.

Le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) publie actuellement les différents tomes du 5^{ème} rapport d'évaluation et les conclusions confirment et précisent les rapports précédents. Nous avons un devoir d'agir dans ce domaine. Il convient de dépasser la facilité de l'inaction et l'égoïsme de ceux qui ne veulent pas modifier leurs habitudes et investir concrètement en faveur de la protection de l'environnement. Il est intolérable de laisser se développer sa destruction et de reporter la recherche de solutions sur les générations à venir.

Toutes les propositions faites dans ce document qui impliquent une action communale doivent être prises en considération. Elles exigent des réponses précises dont la municipalité à venir rendra compte. En ce qui concerne Réunir pour Réussir, chaque engagement pris sera tenu.

Résumé de nos réponses à ce document (commentaires détaillés à la suite de chaque page de propositions)

1/ Energie : c'est le sujet le plus important. Nous sommes d'accord avec les principes, nous donnons des réponses précises sur la mise en œuvre. Le meilleur engagement que nous puissions prendre consiste à fixer une part minimale de notre budget d'investissement à l'action sur la consommation d'énergie, toutes modalités d'action confondues.

2/ Pollution lumineuse : accord et engagement de notre part sur toutes les propositions faites, à l'exception d'une réserve sur le signalisation au sol des carrefours par des dispositifs rétro réfléchissants.

3/ Transports, déplacements : accord sur les points principaux, mais plusieurs propositions sont des pistes et non des projets élaborés. Il conviendra de les approfondir pour pouvoir prendre une position plus argumentée.

4/ Déchets : accord très large, mais questionnement sur la justification du retour à la collecte du verre le même jour qu'une autre collecte et sur la faisabilité de la collecte des végétaux par un véhicule hippomobile.

5/ Ressource en eau : accord complet sur les propositions faites.

6/ Biodiversité : accord complet sur les propositions faites.

7/ Zones humides : même accord sans réserve.

Introduction

*" On n'hérite pas de la terre de nos parents,
On l'emprunte à nos enfants."*

(Antoine de Saint-Exupéry)

Le territoire de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche se répartit pour un tiers de forêt, un tiers de terres agricoles et un tiers de zone urbaine, constituée pour sa part de 85 % de maisons individuelles disposant d'un jardin privé. Si l'on ajoute le golf de notoriété internationale, c'est ce cadre naturel exceptionnel qui fait le charme et la réputation de notre village. C'est aussi la principale raison qui a poussé les habitants de Saint-Nom-la-Bretèche pour s'y installer.

Mais si ce coin nous a souri, en sera-t'il de même pour nos générations futures ? Nos actes souvent engageant irrémédiablement l'avenir. C'est sans nul doute un des enjeux majeurs qui attendent l'équipe municipale qui sortira des urnes le 30 mars.

Saint Nom la Nature a pour objet de protéger l'environnement de Saint-Nom-la-Bretèche et ses environs, et de jouer un rôle de conseil auprès de la municipalité. C'est pourquoi, ses adhérents ont travaillé à l'élaboration d'une liste de 52 propositions à incorporer dans les programmes des candidats aux élections municipales. La mise en œuvre de ces actions est une attente forte de notre association, qui fournira toute son énergie pour aider la commune à les réaliser au cours de la mandature à venir.

Jean-François CARBONNE
Président de Saint Nom la Nature



Les propositions sont rassemblées autour de 7 thématiques et classées selon 3 niveaux d'implication :

Niveau 1 - Les idées de bon sens à faire tout de suite.

Niveau 2 - Les idées nécessitant quelques études, à l'échelle d'un mandat.

Niveau 3 - Et si l'on changeait nos habitudes pour mettre en œuvre tout de suite le monde plus durable de demain ?

Énergie

*" La meilleure énergie,
C'est celle qu'on ne consomme pas."*

(Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'écologie 2011)

Devant la raréfaction des énergies fossiles, l'augmentation de leurs prix d'achat et leurs impacts sur le climat, il est nécessaire d'avoir une posture volontariste en matière de politique énergétique. Elle doit avoir 2 axes : les économies d'énergie et le transfert vers les énergies renouvelables et décarbonées.

- **Remplacer les interrupteurs d'éclairage des bâtiments communaux, par des interrupteurs détecteurs de mouvement.** Cette technologie évite d'éclairer pour rien les couloirs et toilettes, l'économie d'énergie finance le surcoût de l'installation. (Niveau 1)

- **Remplacer les véhicules de la commune par des véhicules électriques.** Les distances parcourues par les véhicules communaux sont compatibles avec l'autonomie de ce type d'énergie. Le surcoût à l'achat lors du renouvellement est compensé par l'économie de carburant dans la durée. (Niveau 2)

- **Construire et rénover les bâtiments communaux** dans le cadre de démarche labellisée **haute qualité environnementale** (Label HQE®). Cette démarche permet non seulement d'économiser de l'énergie, mais aussi de prendre en compte le cycle de vie des matériaux, de la production au recyclage. (Niveau 2)

- **Chauffer des bâtiments communaux au bois** (Chaudières à granulés de bois). Le bois est l'énergie la moins chère et permet d'«économiser» la production de gaz carbonique (CO₂). En effet, contrairement à celle du fioul ou du gaz, la combustion du bois n'enrichit pas l'atmosphère en CO₂ car elle ne fait que restituer le carbone prélevé par l'arbre au cours de sa vie. Enfin le bois peut être produit localement et induit ainsi des bénéfices sociaux et économiques pour la région. (Niveau 3)

- **Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux.** L'énergie solaire est renouvelable et décarbonée. Devenir producteur pour la commune est une excellente façon de montrer son implication. L'investissement est couvert à terme par l'économie d'achat d'électricité. (Niveau 3)

Tous les experts reconnaissent que l'économie d'énergie est la priorité si l'on souhaite réduire les émissions de dioxyde de carbone et réduire les modifications du climat déjà inscrites dans notre avenir proche. L'évolution actuelle mettra en péril des millions d'habitants de la planète à une échelle de temps qui se rétracte en fonction de notre incapacité croissante à passer à l'acte.

Dans les propositions faites, deux concernent des transferts de consommation vers des énergies renouvelables et trois des réductions de consommation.

- L'installation de capteurs solaires sur des bâtiments existants est plus onéreuse qu'une mise en œuvre lors de la construction. Il existe en outre une incertitude croissante sur les engagements de l'Etat dans la promotion de ce type de production d'énergie. Ils ont été modifiés au cours des dernières années dans un sens défavorable aux investisseurs et le dumping de la Chine dans le domaine de la production de capteurs solaires ne va pas inciter l'Etat à maintenir des avantages coûteux. Cette situation va être aggravée par les difficultés majeures de financement d'EDF si le choix de prolonger la durée de vie des centrales nucléaires est porté de 10 à 20 ans. Les investissements à faire seront considérables. Parallèlement les investissements dans les éoliennes vont se concrétiser car ce mode de production d'électricité apparaît plus mature, alors que les capteurs solaires sont encore très évolutifs.
- Les chaudières à granulés de bois sont au point et il est raisonnable d'envisager ce type de chauffage pour les bâtiments à construire (il y aura de façon certaine des investissements de construction dans le domaine scolaire). Pour les bâtiments existants, les études devront être faites lors du renouvellement de chaque chaudière.

Etablir une hiérarchie entre les propositions faites dans ce domaine exige une étude préalable du coût et de l'efficacité de chacune d'entre elles. Comme il s'agit du problème à la fois le plus important en terme de lutte contre le réchauffement climatique et le plus onéreux, la meilleure méthode pour montrer notre engagement sur ce dossier est de définir quelle fraction de notre capacité d'autofinancement sera affectée à la réduction de notre consommation d'énergie, toutes mesures cumulées. Compte tenu de l'élévation certaine du coût de l'énergie au cours des années à venir, ces mesures seront rentables et il y a donc une double justification à les adopter, sociétale et économique.

Il nous semble raisonnable de nous engager à consacrer au moins 10% de notre budget d'investissement à la réduction de notre consommation d'énergie (toutes mesures confondues, certaines sont dans d'autres parties du document).

Pollution lumineuse

" Chaque nuit, dans les villes, ..., ensorcelés par les lumières artificielles, des millions d'insectes s'écrasent contre les ampoules brûlantes."

(Patrick Chamoiseau, Le papillon et la lumière 2013)

La pollution lumineuse est le résultat de l'éclairage artificiel nocturne, elle a des répercussions sur la faune, la flore, mais aussi sur les écosystèmes et la santé humaine. La conséquence la plus visible est la disparition des étoiles du ciel nocturne en milieu urbain. Mais les effets les plus néfastes sont la disparition du rôle de régulations des rapaces nocturnes et des chauves-souris sur les rongeurs et les insectes, ainsi que l'impact de la lumière intrusive sur la qualité du sommeil humain.

- **Supprimer l'éclairage urbain dans les zones agricoles ou forestières.** Par exemple, route de Sainte Gemme entre le Pré Launay et le Valmartin. (Niveau 1)

- **Interrompre l'éclairage public entre 1h et 5h du matin.** Cette disposition très simple à mettre en œuvre a de nombreux avantages : diminution de la consommation d'électricité, préservation des animaux nocturnes, diminution de la vitesse et du bruit des véhicules circulants la nuit. (Niveau 1)

- **Équiper les ronds-points et carrefours d'une signalisation au sol rétro-réfléchissante,** pouvant remplacer l'éclairage permanent de nuit. (Niveau 2)

- **Installer des caches sur les candélabres,** pour éviter la lumière intrusive dans les maisons et les jardins. Ce dispositif évite de déranger les riverains ainsi que les animaux qui ont besoin d'obscurité la nuit. (Niveau 2)

- **Asservir l'éclairage à des détecteurs de présence.** À l'approche de piétons ou cyclistes, des détecteurs et variateurs électroniques de lumière, modulent l'éclairage qui passe progressivement du mode veille à la pleine puissance. L'économie d'énergie finance l'investissement. (Niveau 3)

- **Commander un audit de l'éclairage urbain.** Afin de déterminer si les technologies et le spectre lumineux sont optimisés. (Niveau 2)

Cette page de propositions fait partie de celles auxquelles nous pouvons adhérer sans hésitation (c'est d'ailleurs le cas pour la majorité de ces groupes thématiques de propositions). Elle est justifiée, relativement peu coûteuse si nous recherchons des adaptations qui ne contraignent pas à repartir à zéro (candélabres). Nous nous engageons donc sur la totalité de son contenu, avec une réserve sur la mise en place d'une signalisation rétro-réfléchissante au sol dans les carrefours. Il y a de multiples

variantes dans ces dispositifs rétro réfléchissants et d'autres solutions sont possibles. Nous en avons cité une dans notre document sur la sécurité (éclairage bleu à faible niveau de consommation des passages pour piéton tels qu'ils ont été réalisés à Villepreux sur certains carrefours).

Transports, déplacements

" L'imagination est la meilleure compagnie de transport au monde."

(Roger Fournier, À nous deux 1965)

Dans une commune comme Saint-Nom-la-Bretèche, étendue sur une grande superficie et où la population est dispersée dans plusieurs hameaux, les moyens de transport sont indispensables. Cependant, ils ont des impacts sur la consommation d'énergie fossile, la pollution de l'air, la sécurité des piétons et cyclistes et les nuisances sonores. Il faut donc proposer des solutions alternatives et régler la circulation.

- **Encourager et organiser le covoiturage**, grâce à une banque de trajets sur le site internet de la commune par exemple. (Niveau 1)
- **Revoir l'accessibilité des trottoirs** (handicapés, poussettes, ...). (Niveau 2)
- **Aménager des pistes cyclables** « transversales », permettant aux cyclistes et poussettes d'éviter les détours routiers. (Niveau 2)
- **Installer des parkings à vélo** près des commerces et lieux publics. (Niveau 1)
- **Réserver des places de parking aux véhicules électriques**, près des points stratégiques de la commune. (Niveau 1)
- **Proposer une journée annuelle sans voiture**. (Niveau 1)
- Lancer une consultation pour **remanier en profondeur le système des bus**, (lignes, fréquences, circuits, taille et types de véhicules). (Niveau 2)
- Mettre en place un **minibus électrique pour les navettes de la gare**, lors du renouvellement du marché. (Niveau 2)
- mettre en place un **minibus à traction hippomobile**, pour le transport scolaire par exemple. (Niveau 3)
- **Limiter la vitesse à 70 km/h sur les déviations périphériques** (RD307 et RD98). Cette mesure permet de diminuer le bruit des véhicules traversant le territoire de la commune, ainsi que l'émission de dioxyde de carbone. (Niveau 2)

Nous avons beaucoup parlé sur ce site :

- des trottoirs inacceptables, impraticables avec une poussette, un caddy ou un déambulateur malcommodes, dangereux. Ils nécessitent des travaux dans des délais courts,
- de la nécessité de développer les circulations douces, notamment pour faciliter l'usage du vélo. Il est notamment indispensable de joindre le Valmartin au centre de l'agglomération sans utiliser les rues actuelles,
- de la réorganisation des transports vers la gare, notamment en facilitant la circulation des bus en réaménageant la route royale et la route des muses (nécessité de négocier avec l'ONF la mise en place d'une voie verte pour les vélos et les piétons)

Pour les autres propositions :

- l'organisation du covoiturage est plus efficace quand elle couvre une zone plus grande qu'une agglomération comme la nôtre. Plus il y a de participants, plus la chance est grande de trouver le correspondant qui a des besoins identiques. Il serait utile de poser le problème au niveau de l'intercommunalité, mais nous ne sommes pas persuadés que le passage par un circuit internet communal serait plus efficace que les sociétés privées qui développent le covoiturage avec des tarifs qui sont réduits par le grand nombre d'utilisateurs (la probabilité d'avoir une réponse est accrue par ce nombre),
- la journée annuelle sans voiture est adaptée aux grandes agglomérations dotées de transports en commun. Elle est, à nos yeux, impossible à mettre en œuvre dans une petite agglomération dont les habitants travaillent majoritairement à l'extérieur. Ils utilisent les parkings des gares voisines ou font la totalité des trajets domicile travail en voiture,
- un minibus électrique peut être envisagé dans un premier temps pour les transports à la demande (nous proposons dans notre programme qu'un second minibus soit dédié aux transports à l'intérieur de l'agglomération, pour faciliter notamment l'accès au centre des personnes à mobilité réduite),
- la réduction de 90 à 80 km/h de la vitesse maximale sur le réseau routier bidirectionnel (routes sans séparateur médian) est une recommandation qui vient d'être faite par le comité des experts auprès du Conseil national de sécurité routière. Elle sera examinée par le CNSR au cours du mois de mai et la décision gouvernementale sera éventuellement annoncée lors du prochain CISR (Comité Interministériel de Sécurité Routière). Il faut remarquer que les deux voies concernées au niveau de notre commune sont départementales, donc la décision ne peut être prise par la commune,
- le développement des voitures électriques s'est avéré beaucoup plus lent que les industriels qui les produisent ne l'avaient prévu. Leur donner un avantage de stationnement serait un avantage minime dans une agglomération où les difficultés de stationnement demeurent minimales et il risque de laisser des places de stationnement vides si la proportion d'utilisateurs utilisant des voitures électriques demeure très faible. Si un stationnement leur est alloué, le problème se posera d'intégrer une borne permettant la recharge. Son usage risque là encore d'être faible du fait de la structure des transports à Saint Nom. La majorité des habitants vivant dans des maisons, les acheteurs de voitures électriques auront un dispositif de recharge chez à leur domicile. Les bornes de recharge publiques ne concerneront qu'un nombre limité d'utilisateurs,

- un minibus à traction hippomobile pour assurer des transports scolaires (on en imagine mal d'une autre nature) impose une analyse préalable évaluant les modalités (quels parcours, quels horaires, quel nombre de familles intéressées, combien d'enfants concernés, quel coût, quels besoins en personnel). Une réponse à priori ne serait pas sérieuse.

Déchets

**" Les musées préservent notre passé,
Le recyclage préserve notre avenir."**

(Theodor Wiesengrund-Adorno)

Un français produit en moyenne 600 kg de déchets par an ^①. Outre le coût que représente la gestion de ces ordures, l'impact sur l'environnement est très important. Il faut donc : maximiser le recyclage, minimiser les déchets humides en incinération ainsi que le nombre de tournées d'enlèvement et faciliter l'élimination des déchets dangereux et des gravats.

- **Favoriser le compostage ménager des déchets fermentescibles**, par une aide à l'achat de bacs à compost individuels. Le financement est compensé par la diminution des déchets incinérés et à terme par la suppression d'une des deux tournées de ramassage de la poubelle marron, la matière organique représentant 32% des déchets ménagers en France ^①. **(Niveau 1)**
- **Inciter au tri, par la mise en place d'une redevance proportionnelle** au poids ou au nombre de levées **de la poubelle marron**. Nécessite la mise en place de poubelles à puce d'identification électronique. L'investissement est compensé par la diminution des déchets incinérés. **(Niveau 2)**
- **Collecter le verre dans la même tournée qu'un autre déchet**. **(Niveau 1)**
- **Permettre, aux usagers de la collecte des déchets verts, de récupérer du compost** qui en est issu. (Sensibilisation à l'économie circulaire). **(Niveau 1)**
- Organiser la **collecte hippomobile des déchets verts**. **(Niveau 3)**
- **Créer une déchetterie intercommunale**, ouverte, entre autre, le samedi, qui reçoive les déchets dangereux, les gravats et les grosses ferrailles et ce afin de ne pas retrouver ces produits dans la nature environnante ou en mélange dans les poubelles. **(Niveau 2)**
- **Supprimer le dépôt de gravats et de déchets de déconstruction situé sur le terrain municipal chemin des Cochons**, près de la zone humide du vivier. **(Niveau 2)**

^① données ADEME

Il est beaucoup plus facile de répondre aux propositions concernant le traitement des déchets qu'à celles concernant les transports.

Cinq réponses favorables.

Deux doutes avec une demande de précisions :

- pourquoi une critique de la collecte séparée du verre ? Elle a existé et l'on peut imaginer que si elle a été remplacée par une collecte séparée, c'est que les volumes traités ne correspondaient pas à l'usage d'un véhicule unique. Nous pouvons imaginer qu'il s'agit d'un usage plus rationnel des bennes, donc plus économe en carburant et donc assurant un meilleur respect de l'environnement,
- Pour la collecte hippomobile des déchets verts, même remarque que pour les transports hippomobiles en général, il conviendrait d'avoir une étude plus précise. Quels besoins donc quel programme avec quels moyens (personnel, gestion des chevaux)

Ressource en eau

" L'eau n'est pas nécessaire à la vie,

Elle est la vie."

(Antoine de Saint-Exupéry, Terre des Hommes 1939)

Dans le contexte du réchauffement climatique, la préservation de la ressource en eau est devenue vitale pour l'activité humaine. Il faut donc réduire la consommation et limiter les pertes, favoriser l'alimentation des nappes phréatiques et prévenir les pollutions et inondations.

- **Placer des récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments communaux**, pour l'arrosage municipal. (Niveau 2)
- **Installer des arrosages automatiques, avec goutte à goutte**, dans les espaces verts communaux, afin de ne dépenser que l'eau strictement nécessaire aux plantations. (Niveau 2)
- **Installer des détecteurs de fuite et des réducteurs de débit d'eau** dans les bâtiments communaux. (Niveau 2)
- **Effectuer un choix raisonné et judicieux des végétaux** pour les espaces verts communaux, certaines espèces sont plus sobres en eaux. (Niveau 1)
- **Utiliser du paillis végétal pour les plantations de la commune**. Le paillis retient l'eau de pluie et limite ainsi l'arrosage artificiel. (Niveau 1)
- **Imposer dans le PLU l'infiltration des eaux de pluie** dans la parcelle, pour chaque nouvelle construction. Cette pratique permet d'éviter l'assèchement des nappes phréatiques et les inondations le long des cours d'eau en aval de la commune. (Niveau 2)
- **Favoriser la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie chez les particuliers**, pour l'arrosage des jardins, sous la forme d'une aide à l'achat. Participe à la préservation de la ressource en eau potable et à l'alimentation des nappes phréatiques. (Niveau 2)

L'ensemble de ces mesures nous semblent utiles, rationnelles et raisonnables.

Biodiversité

" Loué sois-tu, Seigneur, dans toutes tes créatures ! "

(Saint François d'Assise, *Cantique des créatures* 1225)

La biodiversité, qu'elle soit animale ou végétale, au-delà de son intérêt éducatif, apporte de précieux services par son rôle de régulation dans l'équilibre des écosystèmes. L'appauvrir peut avoir des conséquences sur la pollinisation, la dépollution des sols et des eaux ou la prolifération d'espèces devenant nuisibles.

- Installer un **parcours découvert sport-nature** près de l'espace JKM. (Niveau 2)
- **Servir des aliments issus de l'agriculture locale ou biologique dans les cantines** des écoles et crèche de la commune. (Niveau 2)
- **Réduire le fauchage des espaces verts** communaux pour permettre aux espèces pollinisatrices d'y butiner. (Niveau 1)
- **Aménager les espaces verts avec des plantes vivaces** en mélangeant les espèces et variétés pour obtenir un fleurissement toute l'année, tout en évitant les maladies et parasites. Cette pratique supprime le remplacement continu de fleurs annuelles dans les massifs. (Niveau 2)
- **Arrêter tous traitements chimiques dans les espaces verts.** (Niveau 1)
- **Remplacer obligatoirement tout arbre du domaine public** coupé, arraché ou tombé, en favorisant le choix d'espèces endémiques. (Niveau 1)
- **Réaménager les haies bocagères le long des chemins communaux** en veillant à la pluralité des essences. N'aménager qu'un seul côté pour permettre le passage des engins agricoles. Ces haies assurent la biodiversité, retiennent les eaux de ruissellement, réduisent l'érosion des sols et permettent le cheminement des petits mammifères. (Niveau 2)
- **Organiser des ateliers pédagogiques sur le jardinage.** (Niveau 2)
- **Créer un rucher école municipal**, afin de sensibiliser les scolaires et la population au rôle pollinisateur des abeilles. (Niveau 2)
- **Adhérer au programme « Refuge LPO »** de la Ligue de Protection des Oiseaux et installer des nichoirs dans la ville. (Niveau 2)

Comme pour les propositions concernant l'usage de l'eau, il est possible de donner notre accord à l'ensemble de ces propositions. L'idée d'un parcours découvert sport-nature correspond à notre proposition de cheminement mixte, marche, marche rapide, jogging sur un parcours aménagé à partir de l'espace NKM, rejoignant le chemin de Launay, remontant le long de ce chemin puis

longeant d'ouest en est le terrain boisé qui est une propriété de la commune, pour s'infléchir vers le nord dans ce bois jusqu'à la route de sainte gemme pour redescendre ensuite entre le terrain de basket et le terrain de football et rejoignant finalement son point de départ. La place existe pour placer des ateliers pédagogiques de jardinage le long de la bordure nord du terrain de base-ball.

Zones humides

" Vivier et sauvoir et fossé où poisson se poent norrir et fruitéfier."

(Philippe de Beaumanoir. Coutumes du Beauvaisis 1283)

Les zones humides se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Elles abritent en effet de nombreuses espèces végétales et animales. Par leurs différentes fonctions, elles jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

- **La zone humide du vivier** tient son nom du bassin creusé dans la glaise par les moines des Vaux de Cernay vers le XIII^e siècle, afin de disposer de poisson frais pour le carême et les vendredis. Son humidité est due à l'étanchéité du sous-sol constitué de marnes vertes et à la présence de plusieurs sources. Six mares y ont été caractérisées lors de l'inventaire réalisé par l'APPVPA en avril 2013.

Le recensement partiel des zones humides effectué par le CO.BA.H.M.A. durant l'été 2011, l'a classée comme zone humide effective. Ce classement, au regard de la loi sur l'eau et du nouveau règlement du SAGE de la Mauldre, doit faire reconsidérer l'affectation de la zone humide du Vivier dans le PLU.

Il faut donc :

- **modifier le PLU** et rendre la zone humide du Vivier inconstructible, (Niveau 2)
- **stopper tous projets** visant à l'assécher et à construire dessus, (Niveau 2)
- éventuellement préempter le terrain et élaborer un **projet de réhabilitation** de la zone pour former un écran naturel entre la déviation et les habitations de la route des longues raies. (Niveau 3)
- **organiser un circuit de découverte** de la zone humide et de ses merveilles de biodiversité. (Niveau 3)

- Sur la **zone humide d'Avignièrès**, près du crapauduc de la route de Sainte Gemme, un projet d'Arrêté de Protection de Biotope (APB) avait été évoqué, ce projet mérite d'être mené à son terme. (Niveau 2)

- **Aménager les bassins de rétention d'eau de pluie**, afin qu'ils puissent accueillir batraciens, odonates (libellules) et oiseaux. (Niveau 2)

- **Mettre en valeur la mare de l'abreuvoir** et l'aménager pour que les palmipèdes puissent y vivre et s'y reproduire en toute sécurité. (Niveau 1)

Notre accord est complet sur ces différentes propositions.